

Programme de la cérémonie du 14 novembre 1959 à la Salle du Sénat Universitaire, Palais de Rumine, lors de la commémoration du 50^e anniversaire de la fondation de l'Institut de police scientifique et de criminologie

- 10 h. 15 - Allocution de Monsieur le Chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes
- 10 h. 25 - Allocution de Monsieur le Recteur de l'Université
- 10 h. 35 - Allocution de Monsieur le professeur Dr A. Brüning représentant l'Université de Münster en Westfalie
- 10 h. 45 - Allocution de Monsieur Louis Chiffelle, Chef de la police de Sûreté du Canton de Fribourg, représentant de l'Association des anciens élèves de l'Institut
- 10 h. 55 - Allocution de Monsieur le professeur Bischoff, directeur de l'Institut de police scientifique et de criminologie de l'Université de Lausanne
- 11 h. 30 - Réception par l'Université au Musée des Beaux-Arts.

50^e anniversaire de l'Institut de Police Scientifique

14 novembre 1959 - Allocution de Monsieur Pierre OGUEY,
Conseiller d'Etat, Chef du Département de l'Instruction
publique et des cultes

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,
Monsieur le Recteur,
Monsieur le Directeur,
Mesdames, Messieurs,

Au nom du Gouvernement vaudois, je vous remercie d'avoir
bien voulu vous associer à la manifestation marquant le 50^e an-
niversaire de l'Institut de police scientifique de l'Université
de Lausanne.

Il m'est agréable de saluer ici
Monsieur Carlo POMETTA, Président du Tribunal fédéral,
Monsieur Hans FURST, Procureur général de la Confédération
suisse,
Monsieur Louis GUISAN, président du Conseil d'Etat vaudois et
chef du Département de justice et police,
Monsieur le professeur Robert MATHEY, Recteur de l'Université
de Lausanne,
Monsieur le Conseiller municipal BUSSEY, représentant de la
Commune de Lausanne,
Monsieur Pierre JACCARD, Président du Tribunal cantonal, et
MM. les magistrats de l'ordre judiciaire,
MM. les membres de la Commission universitaire, de la délégation
des facultés de droit, de médecine et des sciences, et de nom-
breux professeurs,
M. le Commandant CORNAZ, chef de la police cantonale, et

M. ROSSET, chef de la police de sûreté vaudoise.

Plusieurs personnes nous ont fait part de leurs regrets de ne pouvoir assister à cette journée, en des termes flatteurs pour notre Institut.

Je me bornerai à vous lire la lettre de M. le prof. Jean GRAVEN, doyen de la faculté de droit et président de la Cour de cassation de Genève !

"

Genève, le 8 novembre 1959.

Monsieur le Professeur M.-A. Bischoff
Directeur de l'Institut de Police
scientifique et de Criminologie
de l'Université de

L a u s a n n e

Monsieur le Directeur et honoré Collègue,

J'ai bien reçu l'aimable invitation à participer à la Cérémonie commémorative qui aura lieu le samedi 14 novembre à Lausanne, pour le 50^e anniversaire de l'Institut universitaire, qu'à la suite du professeur Reiss vous avez conduit à un si brillant essor et à une réputation universelle et méritée. Je vous remercie, ainsi que l'Institut, pour cette aimable attention, et pour l'envoi de la Notice de M. Mathyer, chef de travaux, sur l'Institut qui va être justement à l'honneur.

Il m'aurait été très agréable de répondre à votre invitation et de venir joindre mes compliments et mes souhaits à ceux qui vous seront apportés, à vous et à l'Institut, lors de cette réunion commémorative, et de vous manifester par là ma sympathie et ma solidarité. Il ne m'est malheureusement pas possible de répondre à ce vœu, étant donné que j'ai des cours de 10 à 12 h. le samedi matin, et que je ne pourrai les déplacer ou renvoyer,

ayant dû le faire déjà non sans difficulté pour me rendre à l'assemblée générale de la Société suisse de Criminologie, samedi dernier.

Cependant, malgré cette absence que je regrette, je me fais un devoir et un plaisir de participer par la pensée et les vœux à cette cérémonie, et de vous apporter non seulement mes propres félicitations, mais aussi celles de notre Faculté de droit et du futur Centre d'études criminologiques de Genève dont elle prépare la constitution. Vos efforts, vos travaux, votre succès nous seront un exemple appréciable, et nous souhaitons vivement leur développement toujours plus considérable, dans un sentiment de juste estime et de saine émulation scientifique.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur et honoré Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

(sig.) J. Graven "

Permettez-moi encore d'adresser un hommage particulier à M. le professeur Dr h.c. August BRÜNING, ami de toujours de notre Institut auquel il ne manque jamais de rendre visite chaque fois qu'il vient en Suisse, c'est-à-dire presque chaque année. C'est un honneur que de l'accueillir ici comme un grand savant, encore en fonctions et en pleine force intellectuelle, à 84 ans, et comme délégué de l'Université de Münster.

Je remercie Mesdames et Messieurs les représentants de la presse et de la radio, toujours si agréables à rencontrer, pour leur fidélité à rendre compte de nos cérémonies universitaires.

Enfin, je salue, aux côtés de M. le Directeur de l'Institut, de son personnel et de ses élèves, la présence de M. Louis CHIFFELLE, Chef de la police de sûreté de Fribourg, qui s'exprimera tout à l'heure au nom de l'Association des anciens élèves, fondée il y a douze ans sur son initiative.

Il appartient à M. le professeur BISCHOFF de rappeler comment naquit l'Institut de police scientifique de Lausanne, en 1909, et d'en retracer l'histoire. Ce que le directeur actuel ne saurait dire, c'est la reconnaissance que nous lui devons d'avoir remplacé le professeur R.-A. Reiss durant les années de la première guerre mondiale, et ensuite d'avoir continué l'oeuvre de son prédécesseur à la tête d'un institut auquel il a consacré, avec autant de dévouement que de succès, 45 ans de sa vie. Sa nomination comme professeur extraordinaire en 1920 et sa promotion à l'ordinariat en 1943 ont témoigné de l'estime dont il est entouré, et aussi de la reconnaissance de notre Université qui s'enorgueillit d'avoir été la première à créer un enseignement de police scientifique.

On a fait souvent le reproche à l'Université d'être une tour d'ivoire, et c'est fort exagéré. Je dirais plus volontiers qu'elle est une sorte de phare dont la lumière porte au loin, mais dont les rayons laissent parfois dans l'ombre les régions et les hommes qui lui sont les plus proches.

Relevons donc avec une satisfaction particulière que, grâce à une entente facilement réalisée entre le département de Justice et Police et celui de l'Instruction publique, l'Institut collabore avec la police cantonale vaudoise en donnant des cours et démonstrations aux futurs agents, et aussi en lui prêtant son aide technique dans l'étude de cas spéciaux ou difficiles. Cette liaison permanente entre praticiens et scientifiques est profitable aux uns et aux autres.

L'usage veut qu'on adresse à une institution cinquante-naire et éminemment utile, chacun en est ici persuadé, des

voeux de longue vie et de prospérité accrue.

S'agissant d'un institut de police scientifique et de criminologie, une certaine prudence dans les termes s'impose en raison des actes, navrants ou horribles qui sont à l'origine de tous les "cas intéressants" soumis à sa perspicacité ou proposés à son enseignement; il faut pour le moins éviter de faire comme tel entrepreneur de pompes funèbres qui disait froidement en son rapport annuel: notre société a déployé l'an dernier une activité particulièrement réjouissante.

Nos voeux, très sincères, n'auront ici rien d'équivoque. La police scientifique, par l'examen minutieux des éléments matériels et leur analyse, la recherche des causes et la reconstitution des faits a un caractère d'objectivité indéniable. Mieux que la question, moyen barbare d'autrefois, démunie de toute valeur probante et le prononcé d'un jury de nos tribunaux actuels, où le sentiment personnel joue son rôle, le rapport scientifique est objectif, et, ne l'oublions pas, il permet aussi bien de faire libérer un innocent que de confondre un coupable.

La punition de l'auteur d'un délit ou d'un crime, oeuvre de justice, ou sa mise hors d'état de nuire, oeuvre de protection sociale, est sans doute le but final de votre activité. Mais vos efforts ont aussi un effet préventif. Grâce aux méthodes que vous avez mises au point, et dont l'emploi se généralise, le faussaire, le voleur et le criminel en puissance doivent se dire qu'ils seront démasqués, retrouvés et condamnés, et le sentiment d'une impunité de plus en plus improbable peut en retenir quelques-uns de s'engager sur la voie du délit ou du crime.

C'est donc sans arrière pensée que je puis ouvrir la manifestation d'aujourd'hui en souhaitant à l'Institut de police scientifique et de criminologie de l'Université de Lausanne de

poursuivre, dans les années qui viennent, l'oeuvre excellente et d'intérêt public général qu'il a accomplie durant le premier demi-siècle de son existence.

Allocution de Monsieur le professeur R. MATTHEY, Recteur de
l'Université de Lausanne

Monsieur le Conseiller,

Vous venez d'exprimer à Monsieur le Directeur Bischoff-
et à nos hôtes de ce jour, des félicitations et des voeux aux-
quels l'Université entière, par la voix de son Recteur, s'asso-
cie avec une grande joie. Vous me permettrez donc, puisque vous
vous êtes adressé à chacun, de faire succéder la synthèse à l'a-
nalyse et de débiter simplement en ces termes :

Monsieur le Conseiller,

Monsieur le Directeur,

Messieurs les invités, Mesdames, Messieurs,

Lorsque je traite devant mon auditoire de jeunes étudiants
en médecine la question des jumeaux univitellins, ces deux exem-
plaires d'un même individu, je fais la seule incursion que puis-
se se permettre un professeur de zoologie dans le domaine de la
criminologie : il y a, dis-je, une chance sur un milliard pour
que les empreintes digitales de deux êtres quelconques présen-
tent 16 coïncidences, alors qu'il est courant d'en relever 30
chez deux vrais jumeaux. Et je donne encore ces résultats des
statistiques de Lange où l'on voit des jumeaux, même séparés,
empaumer des voies criminelles parallèles, commettre les mêmes
délits, accumuler de semblables condamnations, l'exception la
plus notable étant celle des frères Maas dont l'un fut poursui-
vi en raison de ses moeurs spéciales, alors que l'autre marcha
droit, ce qui, nous dit gravement le statisticien s'explique par
l'action salvatrice d'une épouse particulièrement énergique !

C'est là le seul aspect que je connaisse de la Police scientifique, cependant que mes rapports avec la Police pratique se sont heureusement bornés jusqu'ici à la liquidation de quelques contraventions dont il est presque superflu d'affirmer qu'elles étaient imméritées !

Mais il existe une troisième police, la Police romanesque : ici, je suis très à mon aise, car, mon initiation ayant commencé dès 1909 par la lecture de Conan Doyle, je n'ai cessé, consacrant à cette formation un temps inavouable, de la parfaire au cours d'un demi siècle. Je serais capable de donner un cours de plusieurs semestres sur les méthodes de Lecoq et de Dupin, de Sherlock Holmes et de Rouletabille, d'Ellery Queen et d'Hercule Poirot, sans oublier le Père Brown, le fûté Donald Lamm et son acolyte, la Grosse Bertha, plus quelques seigneurs de moindre importance. En face de cette étincelante constellation, se dresse la lamentable équipe issue des Instituts de police scientifique, les Lestrade et les Japp, l'inspecteur Queen et Ganimard A l'incompétence tragique qu'il manifestent en toutes occasions, ces policiers officiels joignaient, jusqu'en 1930, une honnêteté foncière, mais depuis cette date ils se sont corrompus : certes ceci ne serait pas vrai pour notre patrie que l'ombre d'un scandale n'a jamais effleurée (négligeons, comme démesurément grossis par une presse avilie, d'infimes incidents et de dérisoires procès) mais nous savons tous que les officiels d'Outre-Atlantique sont inféodés au gang local, s'enrichissent dans les rackets et règnent par la terreur, à moins qu'un jeune lieutenant, ou plus souvent un journaliste en mal de rédemption, soulevé par l'amour qu'il porte à une blonde créature demeurée miraculeusement intacte et pure dans le milieu de tueurs et de souteneurs qui la vit naître, ne s'arme d'un Colt vengeur et ne balaye la racaille !

Eh oui ! le roman policier est dur pour vos élèves, Monsieur le Directeur : Poirot ricane quand Japp se promène à quatre pattes, la loupe à l'oeil; il lisse sa moustache et s'en remet aux petites cellules grises Sherlock Holmes, omniscient, dit d'un ton méprisant : "élémentaire", mon cher Watson, à son nigaud d'ami, digne pendant du Hastings d'Agatha Christie. Et c'est une simple vieille fille, miss Marple, qui, ayant passé toute sa vie dans un village boueux, tire de sa pauvre expérience campagnarde la solution des problèmes les plus obscurs qu'elle soumet au chef du contre-espionnage britannique et au "big boss" de Scotland-Yard !

Nous le savons, Monsieur le Directeur : tout ceci n'est pas vraisemblable. Nous autres hommes de sciences, nous n'ignorons pas combien il est difficile d'arracher leurs secrets à l'homme et à la nature. Nous sommes à côté de vous dans votre lutte et nous aimons que la Police scientifique ne mette à la torture, pour les faire parler, que des objets inanimés, douilles et balles, poussières et taches de sang, et que la Criminologie ignore l'ensemble des pratiques pudiquement dénommées troisième degré ! Votre science appliquée vit de la Science pure et de ses découvertes. Elle puise ses méthodes dans la Psychologie, la Sociologie, la Physiologie, le Droit, la Chimie, la Physique, la Géologie. Notre Université est heureuse de compter votre Institut au nombre de ses écoles et salue en vous

Monsieur le Directeur,

le digne continuateur du professeur Reiss !

Allocution de Monsieur le professeur Dr., Dr. h.c. Auguste BRÜNING
représentant de l'Université de Münster (Westf.)

Monsieur le Conseiller d'Etat,
Monsieur le Recteur,
Cher collègue et ami Bischoff,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand honneur et un grand plaisir de pouvoir vous apporter à l'occasion du cinquantième de la fondation de l'Institut de police scientifique et de criminologie, les vœux les plus sincères de l'Université de Münster, ceux de sa Faculté de droit ainsi que mes meilleurs vœux personnels.

L'Institut de police scientifique et de criminologie doit sa création et son développement aux connaissances, à la force de volonté et à l'énergie de son fondateur, Reiss, et du successeur de celui-ci, le professeur Bischoff.

Lorsque cet Institut a été créé, il y a de cela cinquante ans, la criminalistique était encore une science nouvelle et très jeune, dont les bases n'étaient pas bien établies, quoique, vers la fin du siècle dernier, Hans Gross l'ait définie de manière très claire, mais dans ses grandes lignes seulement.

A Paris Bertillon, dont Reiss fut l'élève, à Lyon Locard, travaillaient aux problèmes de la criminalistique. En Allemagne ce furent des chimistes : le Dr Jeserich à Berlin, le Dr Popp à Francfort sur le Main, le Dr Loock à Düsseldorf, le professeur Dr Dennstedt à Hambourg qui, dès le début de ce siècle et en partie déjà antérieurement, ont accompli des travaux de recherche remarquables dans le domaine de l'application des sciences naturelles à la criminalistique. Dans quelques instituts

universitaires de médecine légale aussi la nouvelle discipline prit pied comme par exemple à Leipzig, où le professeur Kockel l'adopta avec un plein succès.

Mais, jusqu'à Reiss, la criminalistique ne fut admise nulle part comme une véritable discipline universitaire, et cela bien que, maintes fois avant ce temps, sa valeur et son utilité aient été proclamées par bien des juristes. On peut même citer une requête soulignant l'absolue nécessité de créer des instituts de police scientifique que le criminaliste berlinois Dr Lindenau, le professeur de droit pénal von List et le célèbre professeur de médecine légale Strassmann avaient adressée au Ministre de la Culture de Prusse et qui, en 1914, n'avait pas encore trouvé d'écho ! C'est sans aucun doute le mérite particulier du Dr Reiss que d'être parvenu à faire admettre la police scientifique dans le programme d'enseignement d'une Université.

La "semence de criminalistique" que, grâce à la compréhension des Autorités, Reiss a pu confier au sol fertile de l'Université de Lausanne par la création de l'Institut de police scientifique y a germé et fructifié, même si cet Institut est resté pendant assez longtemps seul de son espèce dans le monde entier. Des étudiants de divers pays ne tardèrent pas à accourir à Lausanne et les étudiants allemands ne se firent pas faute, en rentrant chez eux, de décrire les cours intéressants auxquels ils avaient pu assister à l'Université de Lausanne, C'est ainsi que, sur le modèle de celui de Lausanne, sont nés des Instituts de criminalistique dans plusieurs pays, comme par exemple à Graz, en 1912, là précisément où Hans Gross avait oeuvré jadis, dès 1886, dans divers pays des Balkans, en Amérique du Sud et en Belgique. Aux Etats Unis, par contre, comme en Allemagne aujourd'hui, cette discipline est plutôt du ressort policier,

mais il n'en reste pas moins qu'elle fait incontestablement partie du domaine du Droit.

J'ai eu le plaisir de faire la connaissance personnelle du fondateur de cet Institut lorsqu'il vint en mil neuf cent dix, visiter l'Institut du professeur Dr Popp, à Francfort sur le Main, où je travaillais à ce moment-là. J'avais cependant entendu parler de lui bien longtemps avant, soit lorsque je faisais une partie de mes études à Genève en mil huit cent quatre vingt dix neuf et mil neuf cents et que j'allais occasionnellement à Lausanne.

Lors de son passage à Francfort, Reiss m'invita à venir lui rendre visite à Lausanne, ce que je fis en mil neuf cent douze, avant d'aller me fixer à Berlin. Je revenais alors de Lyon où j'avais passé plusieurs semaines chez les frères Lumière pour y travailler avec leurs plaques autochromes et je me souviens fort bien de tout ce que j'ai vu d'intéressant à cette occasion dans le laboratoire de Reiss et des discussions que nous avons eues sur toute sorte de sujets et notamment sur l'emploi des plaques autochromes de Lumière pour faire ressortir des taches de sang sur des tapis ou des étoffes de couleur rouge. Je me souviens surtout de l'accueil particulièrement cordial que Reiss m'avait réservé! Ce fut mon premier contact direct avec l'Institut de Police scientifique et de criminologie.

Si j'ai ainsi le meilleur souvenir de cet Institut tel qu'il fut dans les temps anciens, mes souvenirs se sont ravivés et intensifiés au contact de mon ami le professeur Bischoff, avec lequel j'ai eu la joie de pouvoir discuter de tant de questions scientifiques qui intéressent notre spécialité et qui m'a fait tant de suggestions intéressantes et utiles.

C'est pourquoi je forme aujourd'hui des vœux particulièrement cordiaux pour que l'Institut de police scientifique et

de criminologie de l'Université de Lausanne poursuivie avec succès son oeuvre de recherche et d'enseignement et comme dans les cinquante premières années de son existence, enrichisse toujours plus la criminalistique et contribue à donner à ses élèves le sens et la conscience du Droit, sans lesquels il ne saurait y avoir de bonheur pour le genre humain.

Allocution de Monsieur Louis CHIFFELLE, Chef de la Police de sûreté du Canton de Fribourg, parlant au nom des anciens élèves de l'Institut

Monsieur le Chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes,

Monsieur le Recteur de l'Université,

Monsieur le Directeur de l'Institut de police scientifique et de criminologie,

Mesdames et Messieurs,

Grand est pour moi l'honneur d'être le porte-parole de l'Association des anciens élèves de l'Institut de police scientifique et de criminologie qui ont aujourd'hui le plaisir de remettre à l'Institut, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation, un comparateur PROJECTINA destiné à compléter l'équipement technique de ses laboratoires.

Ce groupement des anciens élèves comprend 25 membres dispersés un peu dans tous les cantons suisses, ainsi qu'un membre d'honneur, le distingué professeur honoraire Casimir Strzyzowski qui, bien qu'habitant l'extrémité de l'Afrique et malgré son âge presque biblique, nous manifeste toujours sa sympathie et son amitié.

D'autres anciens élèves, occupant des fonctions dirigeantes tant en Europe qu'au Moyen-Orient, qu'en Asie et en Amérique, ont tenu à s'associer à nous et à manifester d'une façon tangible leur attachement à l'Institut et à l'Université de Lausanne,

Ce geste, nous l'avons fait tous avec plaisir, car tous nous avons le sentiment d'avoir acquis durant ces années d'étude à Lausanne, la formation technique, la maturité d'esprit, le

sens moral, l'objectivité nécessaires à l'exercice de notre profession.

Et tout ceci, nous le devons, la plupart, non au professeur Reiss que nous n'avons pas connu, mais bien au professeur Bischoff qui, depuis 40 ans, dirige cet Institut avec une compétence mondialement reconnue. S'occupant personnellement de chaque élève, lui inculquant patiemment toutes les bases scientifiques, M. le Directeur Bischoff a été pour chacun de nous, non seulement un pédagogue, mais un conseiller compréhensif et bienveillant qui a su faire régner dans son Institut un paternalisme du meilleur aloi.

Si en ce jour, les anciens élèves ont contribué à marquer cet anniversaire, c'est pour beaucoup en hommage au professeur Bischoff qu'ils l'ont fait, appréciant chez lui sa spontanéité, sa jeunesse d'esprit, sa faculté d'adaptation au progrès et à l'évolution que nous vivons, facultés dont il a donné un exemple pratique en joignant en 1954 la criminologie à la police scientifique ce qui correspond aux tendances actuelles.

Qu'il me soit permis d'associer à ce bel anniversaire, le modeste, mais compétent préparateur de l'Institut, M. François Gauthier, qui, pendant 44 ans a guidé nos premiers essais au laboratoire de photographie, avec une affabilité et une serviabilité sans pareilles.

En terminant, j'émetts le voeu que Monsieur le Chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes, ainsi que Monsieur le Recteur de l'Université se penchent avec sollicitude sur le problème des locaux de l'Institut qui ont besoin d'une modernisation et d'une rationalisation. Sans doute, ont-ils avec la conjoncture financière actuelle, d'autres soucis, d'autres préoccupations, mais je souhaite néanmoins qu'une solution soit apportée à ce problème et que l'Institut de police

scientifique et de criminologie de l'Université de Lausanne, sous l'éminente direction du professeur Bischoff, continue à porter au loin le rayonnement de l'Université de Lausanne.

Allocution de Monsieur le professeur Marc-A. BISCHOFF, directeur
de l'Institut

Monsieur le Chef du Département,
Monsieur le Recteur,
Mesdames, Messieurs,

Lorsque, tout jeune étudiant en médecine (c'était au début de novembre 1911) je suis monté pour la première fois au 2^e étage de l'Ecole de Chimie et que j'ai franchi la porte de l'Institut de police scientifique, je ne pensais certes pas que, 48 ans plus tard, presque jour pour jour, j'aurais l'honneur de prendre la parole devant vous pour commémorer, comme il convient, le 50^e anniversaire de la création de cet Institut.

On lit en effet, à la page 13 du Compte-Rendu du Conseil d'Etat du Canton de Vaud pour l'exercice de 1909, sous le titre : UNIVERSITE :

"Certaines innovations ont été introduites dans l'enseignement. Sur l'initiative de M. le professeur Reiss, il a été créé un Institut de police scientifique où sont enseignées les méthodes propres à faciliter la découverte des crimes et des délits."

Permettez-moi de vous exposer comment le Gouvernement vaudois en est arrivé à consigner cette phrase dans son "Compte-Rendu" pour l'exercice de 1909, car cela va me donner l'occasion, ce qui me tient particulièrement à coeur en ce cinquantenaire, de rendre hommage au fondateur et bienfaiteur de notre Institut, de dire le profond attachement que cet institut a pour l'Univer-

sité, d'exprimer enfin sa gratitude à l'Etat de Vaud qui lui a permis de se maintenir et de se développer.

→ Le 8 juillet 1875 naissait près de Sulzach, dans la Forêt Noire, un garçon : Rodolphe Archibald Reiss qui, après ses premières études faites à Karlsruhe, vint à Lausanne, en 1895, pour faire des études de chimie sous la direction du professeur Henri Brunner, dont il devint l'assistant en 1898 et 1899. En mars 1898 il obtint son doctorat ès-sciences de l'Université de Lausanne et en 1899 déjà, fut nommé chef des travaux photographiques, puis privat-docent de photographie en 1901, moment où il acquit la nationalité suisse et la bourgeoisie de Lausanne. Au début de sa carrière Reiss s'est essentiellement occupé de photographie et de photochimie et travailla très tôt avec le professeur Bourget au service photographique de l'Hôpital cantonal vaudois où il installa et dirigea le premier service de radiographie. Dès ce moment il se livre à quantité de recherches sur la photographie dans ses diverses applications scientifiques et s'intéresse tout spécialement à la photographie judiciaire, à tel point que, dès 1900, Reiss sent sa voie dans les applications judiciaires et policieuses de la photographie. C'est pourquoi il se rend à Paris chez Alphonse Bertillon, dont il est d'abord le disciple enthousiaste et dont il devient vite l'ami et le collaborateur, car Bertillon le tenait en très haute estime.

Porteur du diplôme de signalement descriptif de la Préfecture de Police de Paris, Reiss revient à Lausanne et transforme dès 1902 le cours de photochimie qu'il avait été autorisé

à donner en qualité de privat-docent en un cours de photographie judiciaire qui a été, en fait, l'embryon du cours de "police scientifique" d'aujourd'hui.

En 1903 déjà, Reiss publie chez Mendel, à Paris, son ouvrage intitulé "La photographie judiciaire" qui fut un véritable Manuel d'initiation pour bien des criminalistes débutants, aujourd'hui devenus des maîtres. Cet ouvrage suscita un grand intérêt et fit connaître au loin le nom de son auteur. En 1905, Reiss publie son "Manuel de portrait parlé" qui fut traduit en 10 langues, puis son "Code télégraphique du portrait parlé", collabore aux "Archives d'anthropologie criminelle", publiées par le célèbre Lacassagne de Lyon, où il fait paraître entre autres, dans le No 156, de décembre 1906, le texte de sa leçon inaugurale sur "Les méthodes scientifiques dans les enquêtes judiciaires et policières" car, le 17 juillet 1906, il avait été nommé professeur extraordinaire de police scientifique à l'Université de Lausanne.

Il est intéressant de relire le rapport adressé à ce sujet le 19 mai 1906 par le doyen de la Faculté de Droit, M. le professeur Simon de Félice, qui écrit notamment :

"L'enseignement de M. Reiss a en partie pour objet l'étude des moyens propres à la découverte et à la constatation scientifique de certains faits nécessaires à la manifestation de la vérité en matière civile et pénale.

La discipline nouvelle se caractérise en ce qu'elle tend à substituer, dans un domaine intéressant l'application du droit, la certitude scientifique aux tâtonnements et appréciations par à peu près suivis jusqu'à ce jour. Elle mérite d'être encouragée et ce serait un bon point pour une petite Université comme la nôtre de l'avoir accueillie et patronnée à ses débuts, quand il est à prévoir que d'ici peu de temps, d'autres Universités,

suivant l'exemple, créeront des enseignements semblables." / [...]

Vous me permettez, Mesdames et Messieurs, de dire toute l'admiration et la gratitude que j'éprouve aujourd'hui à l'égard de M. le doyen Simon de Félice qui, en 1906, a su si parfaitement caractériser le but de l'enseignement de la police scientifique et prévoir, avec une perspicacité remarquable, le développement que l'application des règles et des principes qu'elles enseignent ne tarderait pas à prendre.

→ Dès ce moment, Reiss multiplie les travaux et les recherches et publie de très nombreux articles dans les revues et les journaux spécialisés tant de Suisse que de l'étranger.

Toutes ces publications font tout naturellement que Reiss acquiert une véritable renommée tant en Suisse qu'à l'étranger. Le laboratoire de photographie dont il dispose dans les combles de l'Ecole de Chimie devient de plus en plus un laboratoire de police scientifique car, à côté des travaux photographiques proprement dits, Reiss collabore avec la police et avec les magistrats instructeurs. / [...]

A ce sujet le rapport sur l'activité en 1907 du laboratoire dirigé par Reiss est éloquent :

"301 travaux photographiques ont été livrés à 8 laboratoires universitaires; - 32 étudiants de la Faculté des sciences et de la Faculté de droit ont suivis les 5 heures de travaux pratiques et les 4 heures de cours théoriques; - 37 expertises judiciaires ont été faites qui ont exigé plusieurs centaines de photographies; - de ces 37 expertises, 22 ont concerné le Parquet de Lausanne ou le Juge d'Instruction cantonal, 8 d'autres Offices du Canton de Vaud, enfin 7 d'autres Cantons suisses ou l'étranger."

Convaincu que la criminalistique doit devenir une véritable science dont les polices et les magistrats instructeurs ne pourront bientôt plus se passer, convaincu également que le recrutement tant d'expert qualifiés que du personnel technique des polices sera impossible si l'on ne complète pas l'enseignement théorique de cette discipline par un enseignement essentiellement pratique et par un ensemble d'enseignements, Reiss consacre le meilleur de ses forces à la création d'un "Institut de police scientifique" dans lequel les élèves recevraient des enseignements complets, théoriques et pratiques, portant non seulement sur la photographie judiciaire et la police scientifique, mais aussi sur toutes les autres disciplines qui sont indispensables à des policiers techniciens et à des experts judiciaires, soit la chimie, la physique, la toxicologie, l'anatomie, la médecine légale, le droit pénal, la procédure pénale, etc.

Cette création d'un Institut de police scientifique lui tenait tellement à coeur que, pour la rendre possible, Reiss n'hésita pas à lui consacrer ses propres deniers en fournissant et acquérant lui-même la presque totalité des instruments et des appareils nécessaires à cet organisme et dont certains sont encore en service aujourd'hui.

Nous en arrivons ainsi en 1909, moment où le Conseil d'Etat, entrant dans les vues de Reiss, soumet au Grand Conseil un projet de loi dont l'exposé des motifs contient les passages suivants :

"Exposé des motifs : Il y a sept ans, sur l'initiative de M. le professeur Ehrmann, aujourd'hui Recteur de l'Université de Münster (nous avons entendu tout à l'heure M. le professeur Brüning, délégué de cette Université) / alors doyen de notre Fa-

[...]

culté de droit, les étudiants de cette Faculté étaient admis à suivre un cours spécial du Dr Reiss sur les applications de la photographie dans les enquêtes judiciaires. Aujourd'hui il a été étendu à 3 heures de théorie et 2 heures de travaux pratiques par semaine et une vingtaine d'étudiants le fréquentent, dont la plupart appartiennent à la Faculté de droit.

L'enseignement de M. le professeur Reiss comble une lacune souvent signalée, ce que relate le rapport du Doyen de la Faculté de droit.

Les procédés d'enquête et d'instruction judiciaire, dit-il, sont à peine sortis de l'enfance de l'art. Le plus souvent ils sont livrés au hasard du bon sens des magistrats, sans aucune préparation technique.

La police scientifique a précisément pour but de permettre aux nombreux fonctionnaires, administratifs ou judiciaires, qui concourent à l'oeuvre de la Justice pénale, d'acquérir une préparation technique suffisante, fondée sur des données scientifiques. Elle tend à augmenter la sécurité des constatations judiciaires, à introduire dans la recherche des infractions une méthode rigoureuse d'information, et cela suffit pour en marquer l'intérêt et l'importance.

Un enseignement de cette nature n'existait guère dans aucune Université. Il a été inauguré à l'Université de Lausanne. Cet exemple sera suivi et l'a déjà été par l'Université de Genève qui a créé un laboratoire et un cours semblables à ceux de M. Reiss. L'Université de Giessen, en Allemagne, vient de charger d'un cours pareil M. le Dr Popp, expert judiciaire à Francfort.

→ De tels encouragements ont amené M. le professeur Reiss à proposer à l'Université la reconnaissance définitive de l'en-

seignement de la police scientifique par la création d'un diplôme nouveau, sanctionnant ce genre d'études.

Cette proposition a été examinée par les autorités universitaires compétentes qui l'ont trouvée digne de leur approbation et de leur recommandation auprès du Département de l'Instruction publique.

Ce dernier qui, avec le Département de Justice et Police, suivait avec sollicitude le développement de ce nouvel enseignement, n'hésita pas à proposer au Conseil d'Etat de donner satisfaction à l'Université.

Le Conseil d'Etat a admis ces raisons et a préparé un projet de loi pour introduire dans la série des grades et diplômes que confère l'Université de Lausanne, le diplôme d'études de police scientifique.

En conséquence, le Conseil d'Etat a l'honneur de soumettre au Grand Conseil le projet de loi qui suit :

"Modifiant l'art. 1^{er} de la loi du 17 mai 1902 sur l'instruction publique supérieure,

Le Grand Conseil du Canton de Vaud vu le projet de loi présenté par le Conseil d'Etat

décète

Art. 1^{er}. L'art. 1^{er} de la loi du 17 mai 1902 sur l'instruction publique supérieure est modifié comme suit :

L'Université confère les grades et diplômes suivants :

1 à 11 - inchangés

12. Diplôme d'études de police scientifique

etc.

Adopté en 1^{er} débat, puis définitivement en 2^e lecture, sur prononcé d'urgence à la fin de la séance."

Loi promulguée par le Conseil d'Etat le 18 septembre 1909, pour être immédiatement exécutoire. / [...]

Dès cet instant l'Institut de police scientifique existe non plus officieusement comme il l'a fait depuis plusieurs années, mais officiellement et légalement. Son premier Règlement est établi et admis le 11 novembre 1909, Règlement qui dit, à son art. 2 :

"Les questions relatives à l'organisation de ces études sont du ressort des conseils des Facultés de droit, de médecine et des sciences, qui statueront sur le préavis d'une délégation commune". - Aujourd'hui cette délégation existe toujours et elle est composée de M. le prof. Rathgeb, pour la Faculté de droit, de M. le prof. M.-H. Thélin, pour la Faculté de médecine, de M. le prof. H. Goldstein pour la Faculté des sciences et présidée par le directeur de l'Institut.

En 1909, lors de la création officielle de l'Institut de police scientifique la réputation du professeur Reiss était déjà solidement établie, mais elle grandit encore lorsque, en 1911, parut chez Payot à Paris et à Lausanne, le premier volume "Vols et homicides" d'un "Manuel de police scientifique" qui, préfacé par le préfet de police de Paris, M. Lépine, eut un retentissement énorme. Dès ce moment le nom de Reiss est connu dans le monde entier : la Russie envoie à Lausanne une vingtaine de procureurs impériaux et de juges d'instruction pour y suivre un cours spécial; la Roumanie, la Serbie, la Grèce, le Luxembourg, le Brésil, envoient des fonctionnaires faire un stage à l'Institut, la Russie l'appelle à Moscou et à St Pétersbourg (où il est reçu par le tsar Nicolas II) pour y organiser des

laboratoires de police technique et y donner des cours aux fonctionnaires judiciaires supérieurs; le Brésil, en 1913, l'appelle en mission durant 4 mois pour donner des cours à Sao Paulo et à Rio de Janeiro et organiser à Sao Paulo une Ecole de police technique qui existe encore et dont votre serviteur est, du reste, professeur honoraire, car il a été appelé à y enseigner, à son tour, en 1935.

Reiss a été l'objet de très nombreuses distinctions : palmes académiques en 1906 déjà, Chevalier de la Légion d'honneur en 1911, Officier de l'Ordre Grand Ducal de la Couronne de Chêne de Luxembourg, Chevalier de l'Ordre d'Isabelle la Catholique, Officier de Saint-Sava de Serbie, Chevalier de l'Etoile de Roumanie, puis Officier du même ordre, Médaille d'or du Mérite Civil roumain, Aigle Blanc de Serbie enfin Grand Officier de la Couronne de Roumanie et Grand Cordon de Saint Sava de Serbie; le tsar de Russie lui confère la Tabatière Impériale et l'Académie des sciences de Paris lui décerne la médaille Jansen.

En 1914, Reiss publie son dernier ouvrage de criminalistique, intitulé "Contribution à la réorganisation de la police" qui fut traduit en plusieurs langues ... et même en chinois en 1928 ! Ce fut son dernier ouvrage scientifique, car la 1^{ère} guerre mondiale survint et de nouvelles préoccupations détournèrent Reiss de ses études favorites. Appelé en Serbie pour faire une enquête sur les atrocités commises par les envahisseurs, Reiss ne tarda pas à prendre fait et cause pour la Serbie, pour laquelle, dès ce moment, il combattit ardemment, par la plume, par la parole ... et même par l'épée ... au point qu'il fut cité à l'ordre de l'Armée serbe le 29 mars 1917 par le Général Bogovitch avec attribution de la médaille d'or de bravoure.

Après la guerre, en 1919, Reiss donne sa démission de professeur à l'Université de Lausanne et se fixe définitivement à Belgrade, dont il est nommé citoyen d'honneur. Il organise la police au Ministère de l'Intérieur, rétablit le casier judiciaire et le service d'identité judiciaire, puis dirige le laboratoire et l'Ecole de police de Belgrade. Il passe ensuite au Ministère des Affaires étrangères, comme Conseiller extraordinaire, et finit sa carrière en dirigeant, à la Banque Nationale Serbe, le service de fabrication des billets de banque et de lutte contre les falsifications.

Terrassé par une crise cardiaque, Reiss mourut à Belgrade le 8 août 1929; la Yougoslavie lui fit des obsèques nationales.

L'oeuvre de Reiss à l'Institut de police scientifique est considérable et c'est à juste titre que le Conseil d'Etat lui a conféré, sur proposition de l'Université, le 8 juillet 1925, jour de son anniversaire de 50 ans, le titre de professeur honoraire de l'Université de Lausanne.

Malgré son éloignement depuis la Guerre de 1914 - 1918, Reiss était demeuré fidèlement attaché à Lausanne; il était resté membre de plusieurs sociétés, mais surtout il suivait pas à pas, il dirigeait "moralement" si l'on peut dire, l'Institut qu'il avait créé et qui était sa chose la plus chère. Cela est si vrai que, pour ne pas risquer de créer une concurrence même lointaine à l'Institut de Lausanne, Reiss refuse les appels flatteurs que lui adressent l'Université de Belgrade, celle d'Athènes et même une Université de New York. Bien plus, Reiss lègue la totalité de ses biens à l'Etat de Vaud, à condition, dit-il : "que ce capital serve à continuer mon oeuvre dans mon pays, dans le Canton de Vaud." Ce qui est et ce qui sera.

Dès la démission de Reiss, l'Institut de police scientifique s'est trouvé sous la direction de celui qui vous parle, que le Conseil d'Etat a bien voulu nommer chargé de cours et directeur de l'Institut en 1909, puis professeur extraordinaire en 1920 et professeur ordinaire en 1943.

Jusqu'à aujourd'hui l'Institut a suivi la voie qui lui a été tracée par son fondateur, en s'efforçant de développer son champ d'action, de perfectionner ses méthodes, de compléter son équipement, ses moyens d'instruction et ses collections.

La seule modification importante qui ait été apportée a été, en 1954, celle qui a eu pour effet de changer son nom initial en celui d' "Institut de police scientifique et de criminologie" avec la création d'un diplôme d'études de criminologie qui est venu se joindre au diplôme d'études de police scientifique et de criminologie. Cela a naturellement conduit à l'élaboration d'un nouveau règlement, daté du 16 juillet 1954 qui est celui qui nous régit actuellement.

A noter que le diplôme d'études de criminologie nouvellement créé est un diplôme complémentaire, ne pouvant être délivré qu'à des candidats déjà porteurs d'une licence en droit, d'une licence ès sciences sociales, d'un diplôme de médecin ou d'un diplôme d'études de police scientifique.

Reiss aurait certainement approuvé cette transformation et cette extension de l'Institut qu'il a créé, car il avait lui-même demandé, en 1907, que son cours de police scientifique figurât au programme de l'Ecole des sciences sociales.

Ayant, comme il convenait, rendu hommage au fondateur et bienfaiteur de notre Institut, M. le professeur REISS, qui fut mon maître et mon ami, il me tient à coeur, Mesdames et Messieurs, de remercier tout d'abord M. le Chef du Département et M. le Recteur, d'avoir bien voulu présider cette cérémonie commémorative et d'y avoir pris la parole comme ils l'ont fait, puis d'exprimer la gratitude de l'Institut de police scientifique et de criminologie (et aussi ma gratitude personnelle) :

à l'Etat de Vaud, pour ce qu'il a bien voulu faire et fera encore pour cet Institut,

à l'Université, qui a constamment soutenu ses efforts,

à mes collaborateurs, anciens et actuels, chef de travaux, assistants et préparateurs,

à tous nos anciens élèves, élèves actuels et amis, pour leur don splendide qui nous permet d'acquérir un appareil remarquable, objet depuis longtemps de nos désirs (pour ne pas dire de notre convoitise) mais qui était hors de nos possibilités,

à tous ceux qui ont fait des dons à notre Institut à l'occasion de son cinquantenaire,

à tous ceux qui nous ont manifesté, de près ou de loin, de très loin parfois, comme M. le professeur honoraire Casimir Strzyzowski qui nous télégraphie de Cape Town, comme notre vieil ami le professeur Brüning qui est venu de Münster en Westfalie nous apporter un message d'estime et d'affection qui nous va droit au coeur, comme trois de nos anciens élèves yougoslaves, aujourd'hui chefs de laboratoires, qui sont venus ici tout exprès de Belgrad, de Zagreb et de Ljubljana, comme l'ancien préparateur de l'Institut, qui y a travaillé pendant

44 ans, M. François Gauthier, que je vois dans cette salle et que je salue comme le dernier témoin vivant de la création de notre Institut car, dès le début de 1908, il fut garçon du laboratoire de photographie que dirigeait Reiss, et qui est revenu de Paris pour ne pas manquer cette cérémonie,

enfin, à vous tous, Mesdames et Messieurs, qui avez bien voulu venir partager avec nous la joie que nous avons de fêter ce cinquantenaire et nous encourager ainsi à persévérer dans notre oeuvre.

44 ans, M. François Gauthier, que je vois dans cette salle et que je salue comme le dernier témoin vivant de la création de notre Institut car, dès le début de 1908, il fut garçon du laboratoire de photographie que dirigeait Reiss, et qui est venu de Paris pour ne pas manquer cette cérémonie,

enfin, à vous tous, Messieurs et Mesdames, qui avez bien voulu venir partager avec nous la joie que nous avons de fêter ce cinquantième et nous encourageant ainsi à persévérer dans notre œuvre.

à l'université, qui a constamment soutenu ses efforts,

à nos collègues, et à nos amis, dont le

XXXXXXXXXXXX

à vous nos anciens élèves, élèves de nos écoles et ceux, pour leur non négligeable part, nous devons à nos collègues (pour ne pas oublier, certes, les collègues étrangers de nos collèges) et à nos collègues de nos collèges.

à tous ceux qui ont fait des dons à notre Institut à l'occasion de son cinquantième,

à tous ceux qui nous ont encouragés, de près ou de loin, de leur façon, comme M. le professeur Koenigs dans sa

Strenuous et les félicitations de tous ceux, nous remercions aussi le professeur Schmidt qui est venu de Bâle en

l'occasion de son passage en voyage d'affaires et d'ailleurs qui nous a écrit au cours de son séjour à nos anciens élèves et

colègues, surtout nos chers de l'étranger, qui sont venus lui faire visite de Belgique, de France et de Hollande, comme

l'ancien président de l'Institut, qui a travaillé pendant